

AUDIENCE INTERSYNDICALE SUPAP-FSU, FO et CGT

Présidée par Mme Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris chargée des Ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics

Mardi 2 avril 2019- 14h30

Objet : Préavis de grève reconductible DILT du 1^{er} avril 2019

Présents :

- Pour le SUPAP-FSU : Tony EVEZARD, Mariamou MOUSSA, Christian CELESTIN, Rokia DIALLO
- Pour la CGT : Alfred LECOCQ
- Pour Force Ouvrière : Christophe DEPARIS

- Simon ARAMBOROU, cabinet de la Maire
- Stéphane DERENNE, cabinet de l'adjointe à la Maire
- Jean-Frédéric BERCOT (DILT)
- Christophe DERBOULE et Catherine GOMEZ, DRH

Relevé des réponses apportées aux revendications exprimées

- *Des recrutements d'agents de nettoyage industriel par concours externes pour faire face aux besoins de service public et améliorer les conditions de travail*
 - Il est rappelé qu'il n'y a pas de recrutements prévus, comme cela avait été indiqué lors du CHSCT de la DILT en date du 15 mars 2018.

- *La mise en place de concours internes ou examens professionnels chaque année de 2019 à 2021 pour permettre aux agents de nettoyage industriel non titulaires de le devenir si ils sont de nationalité française.*
 - Un recrutement sans concours d'ALG (pour la DILT et la DDCT) sera organisé par la DRH en fin d'année 2019.

- *Des salles de repos à Bédier est et ouest pour les agents de nettoyage industriel aux normes du code du travail*
 - À la suite de la visite de la MISST le 26 mars dernier, la DILT examine la possibilité d'affecter un local plus vaste à Bédier Ouest. Pour Bédier Est, des locaux mieux adaptés sont à l'étude, notamment à la DPE. Des informations complémentaires pourront être apportées courant avril sur ce point. Par ailleurs, la DILT procède à l'aménagement de locaux de stockage plus fonctionnels.

- *Reconstitution de la brigade volante permettant de palier aux absences de droit (maladies, accidents du travail ou congés bonifiés...)*
 - Il n'y a pas nécessité de reconstituer cette brigade. En cas de demande de prestation spécifique d'urgence, des agents peuvent intervenir sur la base du volontariat, rémunérés en heures supplémentaires.
Mme LEVIEUX indique qu'elle porte une vigilance toute particulière sur la situation des travailleurs isolés et demande que tout soit mis en œuvre pour y remédier
- *Donner aux techniciens des services opérationnels spécialité logistique générale et coordination la prime de contrainte matinale dont bénéficieront les agents de nettoyage lorsqu'ils seront adjoints techniques spécialité nettoyage industriel.*
 - La délibération du 25 avril 1977 ne leur est pas applicable.
- *Valorisation du travail des agents et inspecteurs de nettoyage au travers de promotions internes et de meilleures primes dans le cadre du futur RIFSEEP.*
 - Mme LEVIEUX demande que soient étudiées les possibilités qu'apporteraient aux agents la mise en œuvre du RIFSEEP
- *Accès des ALG au corps des AT*
 - À ce stade, aucun calendrier n'est arrêté pour l'examen de cette revendication. Le sujet, qui doit englober l'ensemble du corps des ALG, est complexe compte tenu de la diversité des métiers et de la présence d'ALG dans 4 directions différentes.